



2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0

 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

Province de Québec Comté de Témiscamingue Municipalité de Lorrainville

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, le lundi 26 juin 2023 à 18 h 30, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, à la salle du conseil situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère nº 1

M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2

M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3

M. Simon Mayer, conseiller nº 4

M^{me} Cindy Paquin, conseillère nº 5

M. Gabriel Girard, conseiller nº 6

Formant quorum sous la présidence de Mme Aline Beauregard, mairesse remplaçante.

Présence également de M^{me} Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière.

8886-06-23

Éditions Juridiques FD,

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

Ordre du jour

- 1. Adoption de l'ordre du jour ;
- 2. Constater que l'avis de convocation a été signifié;
- 3. Octroyer le contrat des travaux du chemin des 6^e et 7^e rangs Sud;
- 4. Octroyer le contrat des travaux du chemin des 2^e et 3^e rangs;
- 5. Ligue de Balle-molle du Témiscamingue Demande de commandite;
- 6. Autorisation de changer la vocation de la halte routière ;
- 7. Autorisation pour le lot 3 335 012 à Laverlochère ;
- 8. Constater la vacance d'un poste de conseiller;
- 9. Période de questions portera exclusivement sur les points à l'ordre du jour ;
- 10. Levée de la séance.

8886-01-06-23

Constater que l'avis de convocation a été signifié

Il est proposé par M Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'avis de convocation a été signifié par courriel le 22 juin 2023 aux six élus.

« Adopté »



8887-06-23



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0

Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380 lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

Octroyer un contrat pour la scarification, le rechargement et le nettoyage des fossés du chemin des 6° et 7° rangs Sud

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut donner un contrat de gré à gré pour le contrat de scarification, le rechargement et le nettoyage des fossés du chemin des 6^e et 7^e rangs Sud conformément à son règlement n° 151-09-2018 et en vertu du Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1) et de sa Politique de gestion contractuelle adoptée par résolution du conseil municipal le 9 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 151-09-2018, article 8 Contrats pouvant être conclu de gré à gré :

c) Fourniture de services (incluant les services professionnels): Scarification et rechargement sont compris.

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 151-09-2018, article 9 Rotation – Principes :

- a) Le degré d'expertise nécessaire: Transport D. Barrette et Fils inc. détient une solide expertise au niveau de scarification et rechargement, il en fait depuis plus de 33 ans et exécute plusieurs autres contrats;
- b) La qualité des travaux, services ou matériaux déjà dispensés ou livrés à la municipalité: Le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est satisfait du service offert. De plus, le contractant a un banc de gravier et fournit le MTQ;

- d) La qualité des biens, services ou travaux recherchés: Les travaux recherchés demandent beaucoup d'équipement et d'employés ce que Transport D. Barrette et Fils inc. offre;
- L'expérience et la capacité financière requises:
 C'est une compagnie bien établie depuis plus de 35 ans avec une belle relève;
- h) La compétitivité du prix, en tenant compte de l'ensemble des conditions du marché: Étant donné qu'il est installé à Lorrainville, le coût est plus bas pour la municipalité;
- i) Le fait que le fournisseur ait un établissement sur le territoire de la municipalité: Le fait qu'il est sur notre territoire nous donne un service immédiat, de meilleurs coûts et des emplois à Lorrainville;

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 151-09-2018, article 10 Rotation – Mesures :

d) À moins de circonstances particulières, la personne





2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380 lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

en charge de la gestion du contrat complète, dans la mesure du possible, le formulaire d'analyse que l'on retrouve à l'Annexe 4 : L'Annexe 4 a été remplie et fera partie du contrat ;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville, pour toutes ces raisons, octroie le contrat de scarification et de rechargement sur 426.72 mètres ainsi que le nettoyage des fossés sur 900 mètres du chemin des 6^e et 7^e rangs Sud à Transport D. Barrette et Fils inc. au montant de 30 100 \$ plus taxes;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville utilise la dépense dans le fonds de la TECQ 2019-2024 pour le rechargement et le nettoyage des fossés et dans le fonds du PAVL pour la scarification.

« Adopté »

8888-06-23

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 No.

Octroyer un contrat pour rechargement pour le chemin des 2^e et 3^e rangs

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut donner un contrat de gré à gré pour le contrat de rechargement pour le chemin des 2^e et 3^e rang conformément à son règlement n° 151-09-2018 et en vertu du Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1) et de sa Politique de gestion contractuelle adoptée par résolution du conseil municipal le 9 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 151-09-2018, article 8 Contrats pouvant être conclu de gré à gré :

c) Fourniture de services (incluant les services professionnels): Scarification et rechargement sont compris.

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 151-09-2018, article 9 Rotation – Principes :

- a) Le degré d'expertise nécessaire: Transport D. Barrette et Fils inc. détient une solide expertise au niveau de scarification et rechargement, il en fait depuis plus de 33 ans et exécute plusieurs autres contrats;
- b) La qualité des travaux, services ou matériaux déjà dispensés ou livrés à la municipalité: Le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est satisfait du service offert. De plus, le contractant a un banc de gravier et fournit le MTQ;
- d) La qualité des biens, services ou travaux recherchés: Les travaux recherchés demandent beaucoup d'équipement et d'employés ce que Transport D. Barrette et Fils inc. offre;





2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) JOZ 2R0

Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380 lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

- g) L'expérience et la capacité financière requises:
 C'est une compagnie bien établie depuis plus de 35 ans avec de la relève;
- h) La compétitivité du prix, en tenant compte de l'ensemble des conditions du marché: Étant donné qu'il est installé à Lorrainville le coût est plus bas pour la municipalité;
- i) Le fait que le fournisseur ait un établissement sur le territoire de la municipalité: Le fait qu'il est sur notre territoire nous donne un service immédiat, de meilleurs coûts et des emplois à Lorrainville;

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 151-09-2018, article 10 Rotation – Mesures :

d) À moins de circonstances particulières, la personne en charge de la gestion du contrat complète, dans la mesure du possible, le formulaire d'analyse que l'on retrouve à l'Annexe 4: L'Annexe 4 a été remplie et fera partie du contrat;

Il est proposé par Mme Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville, pour toutes ces raisons, octroie le contrat de rechargement sur 853.44 mètres pour le chemin des 2^e et 3^e rangs à Transport D. Barrette et Fils inc. au montant de 17 100 \$ plus taxes;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville utilise la dépense dans le fonds de la TECQ 2019-2024.

« Adopté »

8889-06-23

<u>Ligue de Balle-molle du Témiscamingue – demande de commandite du terrain de balle de Lorrainville</u>

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de commandite de la part de la Ligue de Balle-molle du Témiscamingue pour leur tournoi de fin/mi-saison du 14 au 16 juillet 2023;

ATTENDU QUE l'équipe de Balle-molle CFR, pour son tournoi de fin de saison (cette année à la mi-saison) fait partie de la liste des dons de la Municipalité de Lorrainville pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prête le parc Isaïe-Doire pour les trois jours, et ce, gratuitement ;





2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville commandite aussi :

- Accès à tous les bâtiments du Stade Isaïe-Doire, à la cabine d'animateur et le contrôle du tableau de pointage;
- > Grattage du terrain pour le jeudi 17h;
- > Tonte du gazon partout, incluant dans le lance-balle;
- > Grattoir pour la fin de semaine;
- Deux (2) poches de chaux ;
- Ouverture des réfrigérateurs ;
- Papier de toilette et papier à main en quantité suffisante;
- > Poubelles et recyclages en quantité suffisante ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte que la Ligue de Balle-molle du Témiscamingue nomme une représentante qui sera responsable des clés de la cuisine et du bar et qui les rapportera le 17 juillet 2023 à la municipalité de Lorrainville, soit M^{me} Anik Pichette ;

QUE la Ligue de balle-molle du Témiscamingue prenne en charge les permis nécessaires à l'événement;

QUE la Ligue de balle-molle du Témiscamingue s'assure de l'élimination adéquate des déchets au parc Isaïe-Doire ainsi qu'aux terrains avoisinants, et ce le dimanche soir après le tournoi;

QUE la Ligue de balle-molle du Témiscamingue engage un agent de sécurité qui effectuera la surveillance autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc Isaïe-Doire.

« Adopté »

8890-06-23

Autorisation pour changer la vocation de la halte routière

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est d'avis que sa halte routière n'est pas utilisée à son plein potentiel et qu'un changement de vocation permettrait de bonifier son offre touristique;

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville n'a pas de terrain de camping municipal;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise les démarches de changement de vocation de la halte routière située à l'est de la municipalité afin de faire quatre (4) à six (6) terrains de camping;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne leur autorisation d'entamer les démarches à la CPTAQ pour vérifier le zonage et, s'il y a lieu, demander une autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles.

« Adopté »



8891-06-23



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0

Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380 lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

<u>Autorisation pour le lot 3 335 012 à Laverlochère</u>

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est propriétaire du lot 3 335 012 situé dans la municipalité de Laverlochère ;

ATTENDU QUE le lot précité est enclavé et ne peut être utilisé;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu, d'un propriétaire voisin, une demande pour y construire un puits ;

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville refuse l'installation d'un puits ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville préfère offrir de vendre le terrain pour un montant de 15 000\$;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale/greffière-trésorière à signer les documents afférents à la vente s'il y a lieu.

« Adopté »

8892-06-23

Constater la vacance du poste de conseiller nº 3

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu, lors de la séance extraordinaire du conseil du 26 juin, la démission de la conseillère n° 3, M^{me} Virginie Plumier, effective immédiatement ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est avisé par la directrice générale/secrétaire-trésorière et présidente d'élection qu'il y a alors vacance au poste de conseiller n° 3, le tout conformément à l'article 333 de la loi sur les Élections et Référendums en date du 26 juin 2023 ;

ATTENDU QUE des élections sont déjà prévues selon les délais suivants :

- La mise en candidature aura lieu du 18 août au 1^{er} septembre 2023;
- Le vote par anticipation aura lieu le 24 septembre et le scrutin le 1^{er} octobre 2023

Et que l'avis de vacances est signifié dans les délais ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères/conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend acte de l'avis de vacance au poste de conseiller n° 3;

« Adopté »





2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0 Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

<u>Période de questions portera exclusivement sur les points de l'ordre du jour</u>

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

8814-03-23

Levée d'assemblée

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 19h50.

« Adopté »

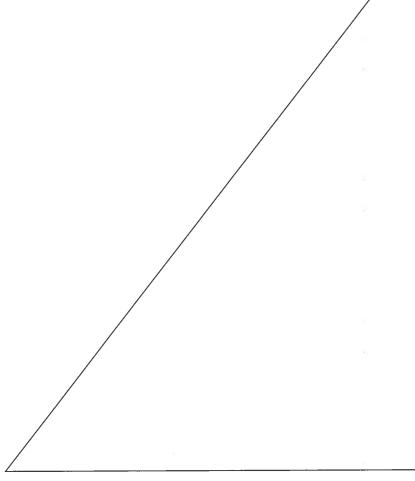
Aline Beauregard

Mairesse suppléante

Edith Lebel

Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Aline Beauregard, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »





ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218 Lorrainville (Québec) JOZ 2R0

Tél.: 819 625-2167 / Fax: 819 625-2380 lorrainville@lorrainville.ca www.lorrainville.ca

